

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2394

présenté par

M. Teissier, M. Descoeur, M. Cattin, M. Manuel, M. Benassaya, M. Aubert, Mme Bazin-Malgras,
Mme Anthoine, M. Reda, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ravier, Mme Bouchet Bellecourt et
M. Ferrara

TITRE

Rédiger ainsi l'intitulé du projet de loi :

« de lutte contre le séparatisme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi est né du discours du président de la République, prononcé le 2 octobre 2020 aux Mureaux (Yvelines).

Dans son intervention Emmanuel Macron avait fustigé le « séparatisme islamiste », affirmant que « à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste ». Rappelons qu'il n'avait pas hésité à pointé du doigt « l'islamisme radical », « cette idéologie » qui « affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République ».

Malheureusement dans le texte qui a été présenté l'Assemblée nationale, le terme de séparatisme a été remplacé au profit d'une formule qui n'a plus le sens, ni le courage, de pointer les problèmes auxquels notre pays est aujourd'hui confronté.

Si l'écrasante majorité des croyants se confortent sans problème à vivre selon nos principes républicains, certains n'hésitent plus à piétiner nos lois.

Il convient donc de lutter contre cette minorité par loi. C'est pourquoi cet amendement vise à redonner son nom initial à ce projet de loi : « lutte contre le séparatisme ».